

l'admet pas. M. Staunton lui a demandé s'il avait appris qu'il n'y avait pas autant de mousse que le disaient les ingénieurs. A cette question, il répond qu'il s'est renseigné sur la quantité de mousse qu'il y avait. Mais ce sont des renseignements que tout le monde pouvait se procurer. Je défie mon honorable ami de prétendre le contraire, en se basant sur les dépositions.

**M. MEIGHEN:** Ce sont les ingénieurs de la commission qui l'ont renseigné sur la quantité de mousse qu'il y avait et c'est ce que j'appelle des renseignements obtenus subrepticement.

**M. GERMAN:** Mon honorable ami fait erreur. Qu'il lise la déposition et il constatera que ce n'est pas ce qu'elle dit. M. McArthur admet aussi avoir obtenu des renseignements, mais c'étaient des renseignements que tout le monde pouvait se procurer. Les ingénieurs disent la même chose; il n'y avait rien de secret dans les renseignements qu'ils donnaient. M. Fauquier dit: "Je savais qu'il n'y avait pas autant de mousse qu'on le croyait". Mais qu'il y en eût plus ou moins, cela n'avait aucune importance, puisqu'il dit qu'il aurait demandé le même prix, 13 cents de la verge, s'il y en avait eu 5,000 verges, ce qui était, je crois, la quantité évaluée par les ingénieurs. Les dépositions établissent clairement que tous ces entrepreneurs ont agi honnêtement, du commencement à la fin.

Et quelles autres insinuations ne fait-on pas contre M. Parent? Dans l'entreprise 8, confiée à M. P. Davis et Cie, il fut question du prix du bois marchand. M. Davis a demandé \$80 le mille pieds de ce bois. Il dit: J'ai demandé ce prix, parce que j'ai cru que ce dernier n'était pas trop élevé, pour le bois livré dans cette région. Ces commissaires ont laissé entendre que M. Parent, le président de la commission, a changé la date de ce document, de façon que ce dernier portât la date du 18 au lieu de celle du 8 octobre, à seule fin d'établir que ce document avait été signé après l'inscription du prix de ce bois marchand. On lui a posé la question voulue et il a répondu: On peut avoir changé cette date, mais, dans ce cas, elle fut changée depuis que j'ai abandonné la présidence de cette commission. C'est la nature des insinuations répandues par tout ce prétendu rapport de commissaires royaux, d'hommes chargés de faire une enquête impartiale à l'endroit des commissaires du Transcontinental et à l'endroit également de la population du Canada. Peut-il se trouver quelqu'un qui déclare que la preuve établit le bien fondé d'un rapport semblable?

Je dis non; quiconque lit cette preuve, doit en arriver à la conclusion qu'il s'agit du rapport d'une enquête incomplète, préparé par des fervents d'un parti politique, dans le but unique de jeter du discrédit sur des adversaires et, si cela se peut, de nuire à l'une des plus grandes entreprises commerciales qui aient jamais été fondées au Canada.

**M. JOSEPH E. ARMSTRONG** propose le renvoi de la discussion.

(La séance est levée à onze heures moins trois minutes du soir.)

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'HON. THOMAS-S. SPROULE.

Vendredi, 27 mars 1914.

La Chambre se réunit à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

DEPOT DE RAPPORT ET DOCUMENTS.

Le rapport sur l'inspection des bateaux à vapeur.—L'hon. Geo. H. Perley.

Documents relatifs à l'Histoire de la Constitution du Canada, 1791-1848.—L'hon. Geo. H. Perley.

1re LECTURE.

Bill V (n° 124) intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power."—M. Bradbury.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX.

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de l'honorable W. T. White (ministre des Finances) pour que la Chambre se forme en comité des subsides, et de l'amendement de M. Graham.

**M. J. E. ARMSTRONG** (Lambton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les nombreux discours qui ont été prononcés sur ce sujet, et je suis sûr qu'on ne saurait s'empêcher de reconnaître que l'opposition a fait tous ses efforts pour tout embrouiller. On a laissé de côté un grand nombre de points importants du rapport, on ne s'est occupé que d'un très petit nombre d'entre eux. Le seul but que se propose virtuellement chacun des membres de l'opposition qui prend la parole sur ce sujet, c'est d'embrouiller la question et de condamner ceux qui ont été chargés de